



DELIBERATION N°2025/039/MJI PORTANT ORGANISATION DES HORAIRES DE TECHNICIENS DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES EN CHARGE DU PLATEAU DE CHEMBENYOU MBA

Nombre de conseiller en exercice : 29
De présents : 06
De votants : 06

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 12 juillet 2025

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALIDINA ASSANI CHAKA, SOUFFOU ZAIN-YA, HEDJA KOURAICHIA, NOUDJOUR MADI ASSANI

Absents :

SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUS-SENI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, BOURA MCOLO VITA, SAINDOU MOHAMADI, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, ALI BACARI CHARAFINA, MADI MARI DAROUJECHI, MDALLAH ANLAMATI, SOILIH ANSOUMATI, VITA SOIDIKI, OUMAR SAINDOU, SOUFFOU ABDALLAH, ANLI AYOUBA

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 22 juillet 2025, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture le mercredi 16 juillet 2025 à 8h00 dans la salle de délibération de la mairie.

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

Depuis l'ouverture du plateau sportif de Chembenyoumba, une organisation a dû être trouvée afin d'assurer l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure.

Plusieurs organisations ont été vues et discutées afin d'avoir une présence des agents en roulement comme suit :

Du lundi au vendredi

- Un agent est en poste de 7h30 à 14h00, avec une pause obligatoire de 20 min après 6 heures de travail. Ces heures sont complétées par des séances d'animation le week-end entre 5 à 6 par an.



Du lundi au jeudi

- Un agent est en poste de 14h00 à 22h00, également avec une pause de 20min après 6 heures de travail. Ces heures sont complétées par des séances d'animation le week-end entre 7 à 8 par an.

Samedi et dimanche

- Samedi : Un agent est en poste de 08h00 à 20h00, avec une pause de 20min après 6 heures de travail.
- Dimanche : Un agent est en poste de 8h00 à 20h00, avec une pause de 20min obligatoire après 6 heures de travail.

Ces heures sont complétées par des séances d'animation le week-end entre 8 à 9 par an.

Cette organisation a reçu un avis réservé du comité social territorial du 9 Avril 2025.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) D'approuver l'organisation des techniciens des infrastructures sportives en charge du plateau de Chembenyumba comme suit :

Du lundi au vendredi

- Un agent est en poste de 7h30 à 14h00, avec une pause obligatoire de 20 min après 6 heures de travail. Ces heures sont complétées par des séances d'animation le week-end entre 5 à 6 par an.

Du lundi au jeudi

- Un agent est en poste de 14h00 à 22h00, également avec une pause de 20min après 6 heures de travail. Ces heures sont complétées par des séances d'animation le week-end entre 7 à 8 par an.

Samedi et dimanche

- Samedi : Un agent est en poste de 08h00 à 20h00, avec une pause de 20min après 6 heures de travail.
- Dimanche : Un agent est en poste de 8h00 à 20h00, avec une pause de 20min obligatoire après 6 heures de travail.

- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 16/07/2025
Qualité : Maire

Fait et délibéré, le 16/07/2025
Pour extrait conforme,
Le Maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA